

CHANGER LA PUISSANCE ÉLECTRIQUE

Pour augmenter la puissance souscrite, veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- L'attestation de conformité de l'installation électrique au nom du titulaire du contrat.
- Votre carte d'identité ou votre passeport.
- L'autorisation signée par le titulaire du contrat au cas où il ne pourrait pas se déplacer.

Prix du nouveau contrat: 36€ (+4,5% IGI)
+ 25€ (+4.5% IGI) pour chaque kW additionnel

Si le compteur installé doit être changé pour s'adapter au changement de puissance, des travaux seront nécessaires entraînant ainsi une facture additionnelle. Si c'est le cas, vous en serez préalablement informés.

Pour diminuer la puissance souscrite, veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- Votre carte d'identité ou votre passeport.
- L'autorisation signée par le titulaire du contrat au cas où il ne pourrait pas se déplacer.

Prix du nouveau contrat: 36€ (+4,5% IGI)

Si le compteur installé doit être changé pour s'adapter au changement de puissance, des travaux seront nécessaires entraînant ainsi une facture additionnelle. Si c'est le cas, vous en serez préalablement informés.

